



10 rue de Verdun – CS 60111 – 53103 MAYENNE Cedex
Tél : 02.43.30.21.21

OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC
BOULEVARD PIERRE MENDES FRANCE

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRÊTÉS TEMPORAIRES DU MAIRE

ARRÊTÉ TEMPORAIRE N° 2024/ST/248

LE MAIRE DE MAYENNE,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L. 2212-2, L. 2213-1 et L. 2213-2,
VU le Code de la Route, notamment ses articles R417-10/II 10°, R417-11, R325-14 et R411-25,

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de prendre toutes les mesures utiles afin d'assurer la sécurité publique et notamment celle des piétons et des automobilistes,

CONSIDÉRANT que l'entreprise SOA – 9 rue des Chênes – 53940 SAINT BERTHEVIN doit procéder à des travaux de curage et d'inspection des réseaux boulevard Pierre Mendès France,

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu, pour des raisons de sécurité, d'autoriser l'occupation du domaine public,

ARRETE :

Article 1^{er} – **L'entreprise SOA est autorisée à occuper le domaine public** boulevard Pierre MENDES FRANCE, afin de procéder aux travaux énoncés ci-dessus.

Article 2 – L'intervention de l'entreprise SOA se fait uniquement dans le périmètre des travaux de l'entreprise STPO.

Article 3 – Le présent arrêté porte sur la période **du MARDI 4 JUIN au JEUDI 6 JUIN 2024, selon l'avancée des travaux.**

Article 4 – Les infractions au présent arrêté seront constatées et poursuivies conformément aux lois et règlements en vigueur.

Article 5 – Monsieur le Directeur Général des Services de la Ville de Mayenne et Monsieur le commandant de la brigade de proximité, gendarmerie de la Mayenne sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Article 6 – Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Nantes, dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

DESTINATAIRES :

M. le commandant de la brigade de proximité
Service Voirie
M. GORE, service eau et assainissement
ENT. SANTERNE
ENTREPRISE SOA
Agents de Surveillance de la Voie Publique

LE MAIRE DE MAYENNE,
certifie avoir affiché ce jour le présent
arrêté dans les lieux et forme accoutumés.

MAYENNE, le **28 MAI 2024**
Le Maire, **Jean-Pierre LE SCORNET**

